

COMMUNIQUE SUCCINT DE PRESSE :

PROCES DE SIMONE GBAGBO POUR CRIME CONTRE L'HUMANITE: L'OIDH DEMANDE LE RESPECT DES DROITS DE LA DEFENSE ET LA COMPARUTION DE TOUTES LES PERSONNES UTILES EN VUE DE LA MANIFESTATION DE LA VERITE

Depuis le mardi 31 mai 2016, à Abidjan, Mme Simone GBAGBO comparait à nouveau devant la Cour d'Assises pour répondre des chefs de crimes de "génocide, crimes contre les populations civiles, crimes contre les prisonniers de guerre, meurtre, assassinat, viol, coups et blessures volontaires, complicité, de faits et crimes contre l'humanité" commis lors de la crise postélectorale selon l'arrêt d'accusation du 29 janvier 2016, la renvoyant devant la Cour d'assises.

Si, dans le fond, l'OIDH soutient, que c'est une obligation régalienne pour l'Etat de Côte d'Ivoire de réprimer toutes les infractions qui surviennent sur son territoire ainsi que leurs auteurs, il n'en demeure pas moins que les droits des personnes présumées en conflit avec la loi, soient respectés scrupuleusement, bien protégés et défendus pour garantir tous les droits des uns et des autres afin que l'Etat de Droit soit vraiment manifeste.

Depuis le début de ces assises plusieurs voix se sont élevées pour dénoncer, stigmatiser et contester le caractère impartial et inéquitable du procès de Simone GBAGBO. En effet, certaines organisations de défense, de protection et de promotion des Droits de l'Homme, pourtant partie civile au procès, ont à plusieurs reprises critiqué "un jugement à la va-vite", un procès émaillé "de nombreux vices de procédure". Elles ont finalement opté de se retirer du procès es qualité.

Cet état de fait semble justifier les réactions de contestations de la défense et les nombreuses suspensions et reports d'audiences constatées depuis le début de ces Assises. De jours en jours les attitudes et les positions se crispent de plus en plus et les incidents sont de justesse évités.

La réaction de Simone GBAGBO qui se rebelle contre la Cour aujourd'hui, semble s'inscrire dans cet ordre. L'ex-Première dame ivoirienne Simone Gbagbo a tenté de se retirer en pleine audience. Elle en a été empêchée par la Cour. Concomitamment à ce fait, Mme Gbagbo s'est emportée contre le parquet général et à la Cour d'Assises. "C'est de la foutaise. Vous croyez que parce que vous êtes juges, vous avez le droit de faire tout ce que vous voulez en Côte d'Ivoire ? Si vous voulez me condamner, condamnez moi mais ne me fatiguez pas. Si vous voulez me juger, jugez-moi et arrêtez de me fatiguer. J'en ai marre. Laissez-moi. Condamnez-moi et foutez-moi la paix... Je vous demande de respecter la loi".

Ces propos de Mme Simone GBAGBO semblent traduire une somme de frustration, de révolte et de colère longtemps contenues. Des sentiments seulement provoqués par le fait que la Cour ne semble pas accepter la requête de la défense de faire comparaître des témoins clés jusqu'au 13 Février 2017, conduisant les avocats de la défense à quitter l'audience.

En tout état de cause, l'OIDH estime que la gravité des faits reprochés à Mme Simone GBAGBO commande à la Cour de tout mettre en œuvre pour que la vérité éclate et que les responsabilités soient clairement situées. Les droits, tous les droits des parties singulièrement ceux de la défense doivent être respectés. Il en va au final du sort la paix sociopolitique en Côte d'Ivoire.

Par Mel Christiano AKE

Coordinateur de l'Equipe de l'Observation de procès

OIDH

L'observation des procès post crise en Côte d'Ivoire est une initiative de l'OIDH, avec le soutien financier de American Jewish World Services (AJWS) et de Trustafrica.